LA FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE SAUVETAGE

CAHIER DE CHARGE D'AFFILIATION

Les raisons pour créer un club de sauvetage :

1. Vous dynamiserez et diversifierez les activités sportives au sein de votre association.
2. Vos membres seront couverts par une police d'assurance en RC et dégâts corporels.
3. Vous aurez accès aux compétitions de sauvetage sportif organisées en piscine et en eau-libre.
4. Vous aurez accès aux diverses subventions notamment celle pour l'achat de matériels sportifs.
5. Vous recevrez l'aide de la FRMS pour l'élaboration de vos dossiers de subvention.
6. Vous disposerez de nouveaux outils didactiques (brevets d'initiation et méthodes d'entrainement).
7. Vos moniteurs auront accès à nos formations de cadres sportifs homologuées par l'ILS et la CAS.
8. Vous augmenterez la crédibilité de votre association vis-à-vis des pouvoirs locaux, grâce à votre affiliation à une fédération reconnue.

Les conditions pour l'affiliation :

- Remplir le formulaire d'affiliation ;
- Déposer les statuts et le règlement intérieur de votre association ou le sauvetage sportif et la prévention de la noyade font partie de leur objet;
- Avoir un secrétariat organisé ou toutes les fiches des athlètes et compétitions sont archivées ;
- Remplir la fiche renseignements du club ;
- Avoir au minimum un formateur ou un juge en sauvetage sportif ;
- Signer et légaliser la fiche de respect des statuts, règlement intérieur, règlement disciplinaire et règlements généraux de la FRMS ;
- Signer et légaliser un document d'accompagnement qui vous permettra de devenir agrée par le ministère de tutelle au plu tard après une année d'exercice ;

- Reconnaître votre capacité de participer aux compétitions nationales de sauvetage sportif ;
- Avoir le reçu préfectoral de reconnaissance de l'association par les autorités locales ;
- Etre capable d'adhérer au minimum 20 licences par Année ;
- S'acquitter du montant de l'affiliation.